EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : **35**

SEANCE ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 04 novembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 29 octobre 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, Mme YILMAZ, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, M. MAASSRY, M. PRIGENT, Mme SCHWARTZBROD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. BUTIN donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. BERTHIER donne pouvoir à Mme BERNARDONI
Mme EMANE donne pouvoir à Mme ALI
Mme AACHOUR donne pouvoir à M. LE TOSSER
M. ROBICHON donne pouvoir à M. PRIGENT.

ÉTAIT ABSENTE :
Mme LE BAIL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :
Mme BOILEAU.

N°2026.11.82 – Remise de cartes-cadeaux aux bacheliers Nocéens.

Sur présentation de Madame Djina ALI, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse et à l'Emploi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2121-29,

Considérant que la Ville souhaite soutenir les bacheliers qui obtiennent leur diplôme en se démarquant par leur mention,

Certifié exécutoire
Acte publié le **16/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-82-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Considérant que le budget alloué à cette opération est arrêté à la somme de 14 000 € et pourra être modifié, par une prochaine délibération du Conseil Municipal, en fonction des résultats de l'appel à candidatures,

Considérant l'avis favorable de la Commission de la Petite Enfance, de l'Éducation, de l'Enfance-Jeunesse et de la Cohésion Sociale en date du 03 novembre 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : VOTE une enveloppe de 14 000 € (quatorze mille euros) pour financer l'opération de remise de cartes-cadeaux aux Nocéens titulaires du baccalauréat avec mention ou d'un diplôme de même niveau pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2027.

Christian DEMUYNCK
Maire

Vanessa BOILEAU
Secrétaire

Certifié exécutoire
Acte publié le **16/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-82-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026